CHARTE DES FÉDÉRATIONS DES ARTS DE LA RUE

Préambule

La rue, l'espace public, la Cité et les lieux non dédiés sont les terrains d'expression et de jeu de notre réseau. C'est là que se déploient nos actions et nous ne pouvons agir seul·es.

C'est pour cette raison qu'ont été créées les fédérations nationale et régionales des arts de la rue en tant que réseaux professionnels. Elles assurent un maillage et une présence territoriale forte, et contribuent à la vitalité et à la structuration du secteur sur l'ensemble du territoire national.

Ensemble, nous voulons que les communs de nos villes et villages soient des lieux d'expression démocratique, de déploiement des imaginaires, des agoras festives, des lieux où l'art partagé devient l'un des outils de pensée de notre avenir.

Nous, fédérations nationale et régionales des arts de la rue et de l'espace public, choisissons par cette charte d'unir nos valeurs et engagements.

Nos valeurs fondatrices

Les fédérations sont rassemblées autour de valeurs communes :

- L'égalité et le respect entre les personnes,
- La solidarité, l'union, l'équité,
- L'application des droits culturels,
- Les libertés d'expressions artistiques (création, programmation, diffusion),
- Les libertés civiques et associatives,
- La diversité et l'inclusivité dans leurs espaces et leurs pratiques.

Nos engagements

Les fédérations des arts de la rue assument différents rôles dans une logique de subsidiarité.

Elles coopèrent dans un esprit de confiance et de réciprocité en recherchant collectivement l'échelle d'action la plus pertinente.

Elles cultivent par tous les moyens la vitalité des liens entre fédérations à la hauteur de leurs moyens respectifs.

Les fédérations agissent en autonomie. Elles veillent à maintenir un esprit de cohésion en permettant la circulation des informations, des analyses, des alertes, des expériences et des compétences.

Chaque fédération agit et fixe ses objectifs selon ses valeurs propres et en accord avec les réalités rencontrées sur le terrain, les spécificités et les particularités de leurs territoires.

Les fédérations œuvrent dans une dynamique de solidarité et de coopération, à travers l'entraide et le partage des responsabilités. Elles mutualisent des moyens et des ressources.

Elles contribuent à la reconnaissance et au développement des arts de la rue et de l'espace public. Elles portent une parole commune auprès des partenaires, des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteur·ices du secteur.

Chaque fédération s'engage à faire vivre cette charte dans ses pratiques, à cultiver le lien entre les échelles territoriales et nationale, à contribuer à l'intelligence collective du réseau et à agir dans l'intérêt des arts de la rue et de l'espace public.

Cette charte constitue notre référence commune. Elle pourra être enrichie collectivement afin d'accompagner l'évolution de nos pratiques.